

Jean Daniel ALAMARGOT

Commissaire enquêteur

Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine

20 février 2026

Département de la Gironde

Commune d'Ambarès et Lagrave

ENQUÊTE PUBLIQUE

*Projet de déclassement de deux emprises de voirie
non cadastrées d'une superficie totale d'environ 387 m²
avenue Bel Air (phase 2 partie Sud) à Ambarès-et- Lagrave*



Une partie des espaces à déclasser sur la gauche. On remarque l'affichage

RAPPORT

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En première partie – pages 3 à 11

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En deuxième partie – pages 12 à 16

L'avis est en page 16

DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

En troisième partie - Pages 17 à 33

Enquête effectuée du 20 janvier au 5 février 2026

SOMMAIRE

Première partie

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pages 3 à 11

I. - PRÉAMBULE	3
1.1 – Cadre Juridique	3
II. - OBJET DE L'ENQUÊTE :	4
III. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	4
3.1 – Démarches administratives	4
3.2 – le dossier mis à la disposition du public en Mairie	5
3.3 – Visite sur place des lieux avant enquête	5
3.4 – Publicité préalable	6
3.5 – Les permanences du commissaire enquêteur :	7
3.6 – Situation des lieux et analyse du projet :	7
3.7 – Contexte global du projet	9
Situation actuelle	10
Situation projetée	10
Les enjeux du déclassement	10
3.8 – Liste des propriétaires destinataires du courrier avec AR	10
3.9– Rencontre avec la population	10
IV - . CLÔTURE DE L'ENQUÊTE	11

Deuxième partie

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pages 12 à 16

Troisième partie

LES PIÈCES ANNEXÉES AU RAPPORT

sont énumérées page 17

et sont cotées de 18 à 33

I. - PRÉAMBULE

Par arrêté N°25METAJPP00962 en date du 11 décembre 2025 de Bordeaux Métropole, une enquête publique est organisée pendant dix-sept jours consécutifs du 20 janvier au 5 février 2026 inclus, dans le cadre d'une procédure de déclassement de deux emprises de voirie et de ses accessoires non cadastrés d'une superficie totale d'environ 387 m² soit 341 m² pour la zone 1 et 46 m² pour la zone 2, situées à Ambarès-et- Lagrave, avenue Bel Air.

Ce déclassement a pour objectif d'extraire ces emprises du domaine public routier métropolitain préalablement à leur cession à Domofrance, en vue de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier Bel-Air, lequel s'inscrit dans le cadre plus global de requalification, de rénovation et de développement de la commune d'Ambarès-et-Lagrave.

Par ce même arrêté, en notre qualité de Commissaire Enquêteur, nous avons été désignés pour conduire cette enquête publique.

1.1 – Cadre Juridique

L'enquête a été réalisée conformément aux textes suivants :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5217-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.134-1 et suivants, et R.134-3 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 141-3 et R. 141-4 et suivants ;

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2025 ;

VU les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;

VU la délibération n°2024-118 du 15 mars 2024 et son annexe, reçue en Préfecture de la Gironde le 15 mars 2024, notamment son point 12°) par lequel le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à sa Présidente pour décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions ;

VU l'arrêté n°24METAJPP01253 du 13 décembre 2024 réceptionné par la Préfecture de la Gironde le 02 janvier 2025, en son article 2, 1.4, par lequel la Présidente de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur Thibault RUFAS, en sa qualité d'Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de déclassement des biens du domaine public.

CONSIDERANT que l'assiette de l'aménagement de la desserte d'un programme de constructions neuves comprend une partie du domaine public métropolitain non cadastré ; et qu'il est nécessaire de déclasser deux emprises dépendant d'environ 387 m², lesquelles seront affectées au domaine privé de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT que pour la cession d'une emprise publique, le déclassement est une condition juridique préalable.

CONSIDERANT que cette opération doit être précédée d'une enquête publique.

CONSIDERANT que le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr, de même qu'un registre électronique.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet et mis en place en Mairie d'AMBARÈS ET LAGRAVE. Ce registre, à feuillets non mobiles, a été coté et paraphé par le commissaire enquêteur (Article R*141-8 du Code de la voirie routière).

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet à l'autorité le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées (Article R.141-9 du Code de la Voirie Routière).

Les conclusions motivées et l'avis personnel du Commissaire Enquêteur font l'objet d'un document annexé en deuxième partie de ce dossier (*pages 12 à 16*).

II. - OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision (*Article L134-2 du code des relations entre le public et l'administration*).

Le commissaire enquêteur conduit l'enquête de manière à permettre à ce public de disposer d'une information complète sur le projet, et de participer effectivement au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions.

III. - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

3.1 – Démarches administratives :

En notre qualité de commissaire enquêteur, inscrit sur la liste en Préfecture de la Gironde pour l'année 2026, nous sommes contactés par le Service foncier, Direction du développement et de l'aménagement, Pôle territorial Rive droite, 1 rue Romain Rolland à LORMONT.

Le service nous propose d'effectuer une enquête publique préalable au déclassement d'une emprise dépendant du domaine public métropolitain.

Il s'agit précisément du déclassement de deux emprises d'environ 387 m², dépendant du domaine public non cadastré de Bordeaux Métropole, situées avenue Bel Air à Ambarès-et-Lagrave.

Nous acceptons de conduire cette enquête.

Confirmation de notre mission nous est donnée par arrêté de Bordeaux Métropole en date du 11 décembre 2025.

Le dossier établi nous est adressé par voie dématérialisée puis en version papier le jour de la reconnaissance des lieux.

3.2 – Le dossier mis à disposition du public en Mairie :

Conformément aux dispositions de l'article R.141-6 du Code de la voirie routière, le dossier d'enquête mis à la disposition du public comprend :

- Une notice explicative,
- un plan de situation,
- un plan identifiant les emprises à déclasser,
- la liste des propriétaires riverains des emprises à déclasser,
- un registre d'enquête publique

Un exemplaire de ce dossier a été mis à disposition du public au Pôle territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, situé 1 rue Romain Rolland 33310 Lormont où il pouvait également être consulté.

3.3 - Visite sur place des lieux avant enquête :

Le jeudi 8 janvier 2026 à 14 heures avec la représentante du service foncier, nous effectuons une visite des lieux à Ambarès et Lagrave. Les emprises à déclasser se situent résidence Bel Air, avenue Bel Air, non loin du centre de la ville d'Ambarès et Lagrave.

Le plan ci-dessous indique (en jaune) les parties de rues à déclasser.



*En jaune la partie à déclasser. Le rond vert désigne un arbre que l'on retrouve sur le cliché suivant
Les ronds jaunes indiquent les emplacements où les affiches jaunes ont été apposées*



Vue d'une partie du parking et de la rue à déclasser avenue Bel Air (photo CE)

Les lieux sont conformes à la description qui nous en a été faite tant sur les plans qu'oralement. Nous effectuons une parfaite reconnaissance qui nous sera très utile pour l'accueil du public lors des permanences.



La partie à déclasser est sur la partie gauche de la rue. On remarque l'affichage en jaune

Nous avons constaté que les bâtiments n'étaient plus habités et pourront être livrés à la démolition.

3.4 – Publicité préalable :

Conformément à l'article R*141-5 du Code de la voirie routière, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête est publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé.

Les annonces réglementaires ont été faites :

Les avis d'enquête ont été affichés :

- Sur le panneau d'affichage en Mairie d'Ambarès et Lagrave.
- Sur les lieux en six endroits près des emprises concernées.

Le commissaire enquêteur a constaté la présence de ces affichages à l'occasion des permanences. Elles ont été maintenues jusqu'au terme de l'enquête (*voir photo de l'affichage en page 30*).

Les certificats d'affichage, établis par Monsieur le Maire d'Ambarès et Lagrave, et par Bordeaux Métropole indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées (*voir page n° 32 et 33*).

Conformément à l'article R 134-12 du code des relations entre le public et l'administration, un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département. Cet avis est publié huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. Il est ensuite rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci. Ainsi quatre annonces ont été effectuées dans la presse locale.

- Deux publications dans le quotidien "Sud-Ouest" du vendredi 2 janvier 2026 et vendredi 23 janvier 2026 (*voir page 23 et 24 du présent rapport*).
- Deux annonces dans le *Courrier de Gironde* du vendredi 2 janvier 2026 et vendredi 23 janvier 2026 (*voir pages 25 et 26 du présent rapport*).
- Une annonce sur le site Notre territoire du 2 janvier 2026 (*voir page 29*)
- L'avis d'enquête a également été publié sur le site "participation de Bordeaux Métropole" (*voir page 28*).

Par ailleurs, conformément à l'article R*141-7 du code de la voirie routière, Bordeaux Métropole a adressé aux propriétaires connus, en l'occurrence à DOMOFrance, un courrier postal avec demande d'avis de réception daté du 11 décembre 2025, pour les informer de la tenue d'une enquête publique relative au projet de déclassement des emprises de l'avenue Bel Air (*copie lettre page 31*).

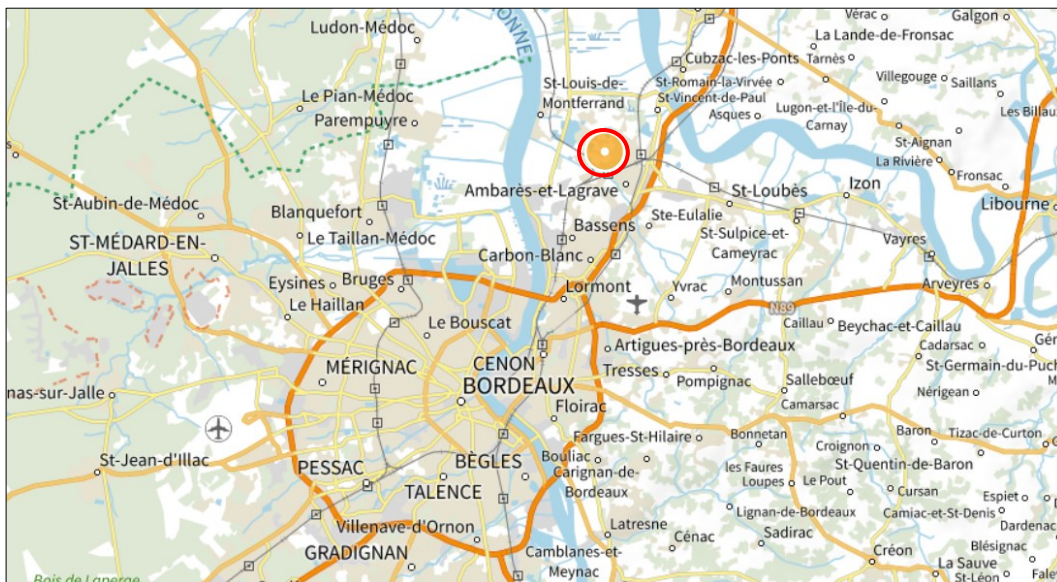
3.5 - Les permanences du Commissaire Enquêteur :

Conformément à l'arrêté de Bordeaux Métropole affiché en Mairie, sur le terrain, publié dans les journaux, les permanences ont été organisées et tenues en Mairie d'Ambarès et Lagrave aux dates et heures suivantes :

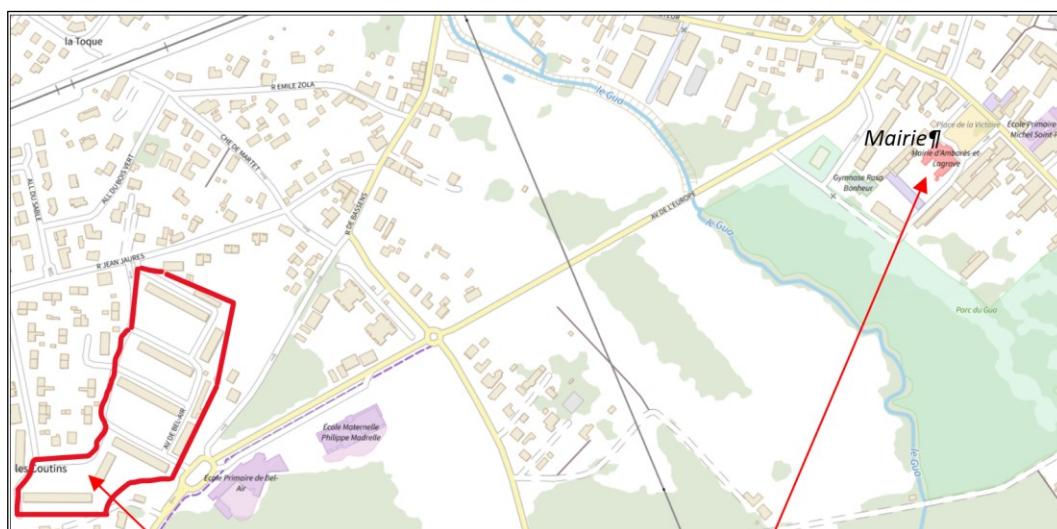
- ~ Mardi 20 janvier 2026, de 9h à 12h,
- ~ Jeudi 5 février 2026, de 9h à 12h.

3.6 - Situation des lieux et analyse du projet :

La ville d'Ambarès et Lagrave se situe au Nord-Est de Bordeaux, près de l'autoroute A10 et de la voie ferrée LGV Bordeaux Paris. Les emprises concernées sont situées avenue Bel Air à Ambarès et Lagrave. La Mairie située 18 place de la Victoire est toute proche. Voir la cartographie en page suivante.



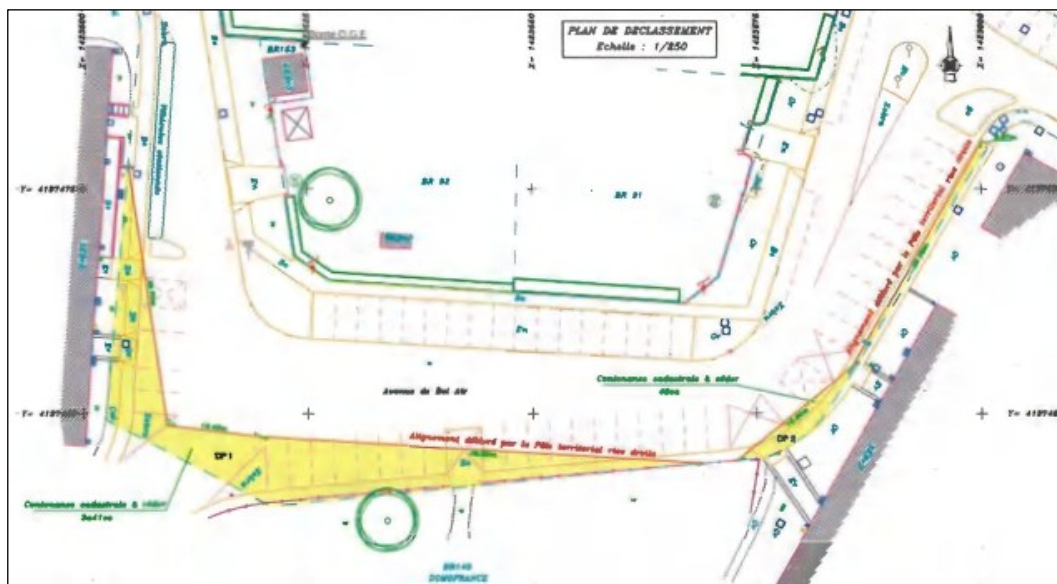
Situation des lieux à 15 km au Nord de Bordeaux, près de l'autoroute A10



Situation des emprises de 387 m² à déclasser par rapport à la Mairie d'Ambarès et Lagrave



Les emprises à déclasser sont matérialisées en jaune (voir plan suivant)



Situation précise des emprises non cadastrées de 387 m² à déclasser (en jaune), avenue Bel Air

3.7 - Contexte du projet global (Cf. dossier)

Le renouvellement urbain de la résidence « Bel Air » :

Située à l'entrée sud de la commune, à environ 1 km du centre-ville, la résidence Bel Air est le plus ancien des ensembles d'habitat social d'Ambarès-et-Lagrave. Construite dans les années 1960, la résidence Bel Air regroupe un ensemble de 9 bâtiments pour 182 logements.

Depuis 2021, la Ville et le bailleur social Domofrance ont engagé une mutation profonde du quartier, avec la réalisation d'une opération de démolition-reconstruction de ces 182 logements visant à changer profondément l'image et la qualité de vie du quartier.

Ce site offrira 300 logements neufs, très bien desservis par les transports en commun, faisant la part belle aux mobilités douces avec ses cheminements piétons et ses espaces végétalisés favorisant la biodiversité. Deux locaux (espace de service public ou commerce de proximité) et un parc de 3000 m² compléteront ce nouvel espace, situé à deux pas du centre-ville et des écoles.

Le nouvel aménagement de la résidence Bel Air devrait être réalisé en trois étapes sur plusieurs années.

L'emprise de déclassement de forme triangulaire est un espace public situé à proximité de bâtiments qui doivent être démolis. Il est bordé de places de stationnement et d'un petit espace vert enherbé le long des immeubles.

Les deux emprises se situent sur une voie métropolitaine de desserte locale.

Ces emprises sont en jaune sur les plans.

Situation actuelle

La résidence Bel Air, à l'entrée sud de la commune, à environ un kilomètre du centre-ville, est le plus ancien des trois ensembles d'habitat social que compte la ville d'Ambarès-et-Lagrave.

Les emprises à déclasser, situées avenue Bel Air, dépendent du domaine public routier métropolitain. Elles sont composées en partie de places de stationnement, de trottoirs et de la voie permettant d'accéder aux immeubles G, H et I de la résidence Bel Air. Elles sont situées à proximité de l'école primaire Bel Air d'Ambarès-et-Lagrave.

Situation projetée

Au préalable et à toutes fins utiles, il est précisé que la présente enquête publique ne porte pas sur le projet de reconstruction, qui fait l'objet de son propre processus d'instruction, mais sur le déclassement du domaine public des emprises nécessaires à la réalisation de celui-ci. Toutefois, cette programmation prévisionnelle est portée à la connaissance du public comme un élément de contexte utile à la bonne compréhension du dossier.

Les emprises à déclasser font partie de l'assiette d'un vaste projet de reconstruction qui comprendra des logements collectifs et individuels, des places de stationnement et des locaux commerciaux ainsi que des espaces publics renouvelés.

Les emprises à déclasser situées au Sud de la cité Bel Air font partie de la phase 2 du projet d'aménagement.

Les enjeux du déclassement

L'intérêt de ce déclassement est de permettre la réalisation du programme de reconstruction porté par Domofrance.

3.8 – Liste des propriétaires riverains destinataires d'un courrier avec AR :

- Domofrance, 110 avenue de la Jallère 33042 Bordeaux Cédex.

3.9 – Rencontre avec la population :

Le dossier du projet a été tenu à la disposition du public à la Mairie d'Ambarès et Lagrave du 20 janvier au 5 février 2026. Il était consultable pendant les heures d'ouverture au public.

Était joint au dossier un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les éventuelles observations, propositions, critiques ou suggestions du public.

Le mardi 20 janvier 2026, de 9 à 12 heures, nous effectuons une première permanence en Mairie d'Ambarès et Lagrave.

Au cours de cette permanence, à 10h50, se présente une dame voisine des lieux, demeurant avenue Bel Air. Cette dame est venue se renseigner sur l'objet précis de cette enquête. Elle va pouvoir renseigner son voisinage.

Le jeudi 5 février 2026, de 9 à 12 heures, nous effectuons une deuxième et dernière permanence en Mairie d'Ambarès et Lagrave. Au cours de cette permanence aucune personne ne s'est présentée.

Aucune contribution n'a été portée sur le site participatif de Bordeaux Métropole durant cette enquête.

Au cours de cette enquête nous n'avons pas rencontré d'opposant au projet de déclassement des deux emprises.

Aucun courrier et aucun courriel n'ont été adressés au commissaire enquêteur.

IV. - Clôture de l'enquête :

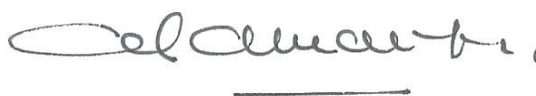
Le registre mis en place en Mairie a été arrêté et clos par les soins du commissaire enquêteur en fin d'enquête. Ce document, avec le dossier d'étude et les certificats d'affichage, nous ont été remis pour être joints au dossier d'enquête.

On peut déduire de tout ce qui précède :

- Que l'enquête préalable au déclassement de cette emprise non cadastrée d'environ 387 m² sur la commune d'Ambarès et Lagrave, s'est déroulée régulièrement.
- Qu'au cours de l'enquête, lors de la première permanence une dame est venue se renseigner sur l'objet de l'enquête afin de pouvoir retransmettre l'information auprès de son voisinage.
- Que cette enquête n'a donné lieu à aucun incident et que le projet paraît bien accepté et ne semble pas devoir laisser place à la moindre difficulté.
- Que l'enquête publique a permis de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection fondée de la part de la population.

Les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document annexé au présent rapport (*pages 12 à 16*).

*Fait à Le BOUSCAT le 20 février 2026.
Le commissaire enquêteur, Jean Daniel ALAMARGOT*



Jean Daniel ALAMARGOT

Commissaire enquêteur

Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine

20 février 2026

Département de la Gironde
Commune d'Ambarès et Lagrave

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de déclassement de deux emprises de voirie
non cadastrées d'une superficie totale d'environ 387 m²
avenue Bel Air (phase 2 partie Sud) à Ambarès-et- Lagrave



Vue d'une partie de la voie à déclasser sur le côté gauche (photo C.E)

Deuxième partie
**CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Pages 12 à 16

L'avis est en page 16

Enquête effectuée du 20 janvier au 5 février 2026

Préambule

Dans cette seconde partie, le commissaire enquêteur émet un avis personnel sur le projet soumis à l'enquête en toute liberté et en observant la plus grande neutralité. À aucun moment le commissaire enquêteur ne se laisse influencer par le maître d'ouvrage ou le public qu'il soit favorable ou non au projet, mais en donnant les raisons qui ont fondé son avis.

Cet avis s'appuie notamment sur l'opportunité du projet présenté, sur un examen complet et détaillé du dossier mis à l'enquête, sur les conditions de déroulement de l'enquête, sur l'analyse des observations du public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage, et sur une analyse comparative des points positifs et négatifs.

Conclusions et Avis motivés du Commissaire Enquêteur

L'objet de la présente enquête vise à déclasser du domaine public de Bordeaux Métropole de deux emprises non cadastrées d'environ 387 m² avenue Bel Air, (phase 2 partie Sud) à Ambarès-et- Lagrave.

Ce déclassement a pour objectif d'extraire ces emprises du domaine public routier métropolitain préalablement à leur cession à Domofrance, en vue de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier Bel-Air, lequel s'inscrit dans le cadre plus global de requalification, de rénovation et de développement de la commune d'Ambarès-et-Lagrave.

Le projet est situé à proximité de grands axes routiers (avenue de l'Europe, avenue Bel Air, rue de Bassens et rue de Carbon-Blanc) de la commune et des écoles Bel Air et Philippe Madrelle.

Par arrêté en date du 11 décembre 2025 Bordeaux Métropole organise l'enquête publique pendant dix-sept jours consécutifs du 20 janvier au 5 février 2026 inclus.

Par ce même arrêté, nous sommes chargés, en qualité de Commissaire Enquêteur, de la conduite de cette enquête.

L'enquête a été réalisée conformément aux textes en la matière.

Le dossier d'étude mis à la disposition du public en Mairie d'Ambarès et Lagrave est régulièrement constitué. Il est parfaitement accessible au public.

Un exemplaire de ce dossier a été déposé au Pôle territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, situé 1 rue Romain Rolland à LORMONT, où le public a pu également le consulter.

Un dossier identique a été mis à la disposition du commissaire enquêteur.

Conformément à l'article Article R*141-5 du Code de la voirie routière, la publicité de cette enquête a été faite dans les règles.

L'affichage a été mis en place dans les délais prescrits. À l'occasion des permanences le commissaire enquêteur a constaté la présence des affiches. Elles ont été maintenues jusqu'à la fin de l'enquête.

Quatre annonces ont été effectuées dans la presse locale : Deux dans le quotidien Sud-Ouest des vendredi 2 janvier 2026 et vendredi 23 janvier 2026 et deux dans le Courrier de Gironde du vendredi 2 janvier 2026 et vendredi 23 janvier 2026 (*voir pages 23 à 26 du présent rapport*).

Par ailleurs, conformément à l'article R*141-7 du code de la voirie routière, Bordeaux Métropole a adressé au propriétaire connu, en l'occurrence l'aménageur Domofrance un courrier postal avec demande d'avis de réception daté du 11 décembre 2025, pour l'informer de la tenue d'une enquête publique relative au projet de déclassement des deux emprises (*voir copie de lettre page 31*).

Les certificats d'affichage, établis par Monsieur le Maire d'Ambarès et Lagrave et par Bordeaux Métropole indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées (*voir pages 32 et 33*).

Deux permanences ont été organisées et tenues en Mairie d'Ambarès et Lagrave le Mardi 20 janvier 2026, de 9h à 12h et le Jeudi 5 février 2026, de 9h à 12h.

Au cours de ces permanences seule une voisine est venue se renseigner sur le projet pour ensuite retransmettre l'information à ses voisins.

En dehors de ces permanences le dossier était consultable à la Mairie d'Ambarès et Lagrave et à Bordeaux Métropole, Pôle territorial rive droite à Lormont.

Aucun opposant ne s'est manifesté durant cette enquête.

Le Commissaire enquêteur soussigné,

Vu l'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 11 décembre 2025 prescrivant l'enquête publique en vue du déclassement de deux emprises de voirie et de ses accessoires non cadastrés d'une superficie totale d'environ 387 m² à Ambarès-et-Lagrave, avenue Bel Air.

VU les pièces du dossier constitué par Bordeaux Métropole,

VU le registre d'enquête arrêté le 5 février 2026,

VU le rapport du Commissaire enquêteur en date du 20 février 2026 dont le présent avis constitue la conclusion,

Sur le déroulement de l'enquête et le dossier :

Compte tenu :

Qu'il incombe au commissaire enquêteur d'attester la régularité du déroulement de l'enquête publique, d'émettre tout avis susceptible de contribuer à la mise au point du dossier, d'analyser et commenter les éventuelles observations recueillies et de donner sur celles-ci et sur l'ensemble du projet son avis personnel et ses conclusions, éventuellement assorties de recommandations et de réserves.

Que l'enquête s'est déroulée selon le calendrier prévu et les modalités prescrites par l'arrêté qui l'a ordonnée et les lois et règlements applicables en la matière.

Que l'ouverture de cette enquête a été portée à la connaissance de la population au moyen de quatre annonces de presse, d'affichage en Mairie et sur les lieux.

Que cette information a été constatée par le commissaire enquêteur et que les affichages ont été maintenus jusqu'au dernier jour de l'enquête.

Que la personne directement concernée a été destinataire d'un courrier postal daté du 11 décembre 2025, adressé par la Métropole (*exemplaire courrier en page 31*).

Qu'aucune opposition ne s'est manifestée au cours de l'enquête, le déclassement de ces parcelles n'étant pas contesté s'agissant de permettre la réalisation du programme de reconstruction porté par Domofrance.

Que le commissaire enquêteur considère que ce déclassement va permettre la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier Bel-Air, lequel s'inscrit dans le cadre plus global de requalification, de rénovation et de développement de la commune d'Ambarès-et-Lagrange.

Que l'étude faite par Bordeaux Métropole, tant sur le fond que sur la forme, nous a semblé complète et accessible à tous.

Synthèse comparative des avantages et inconvénients :

Avantages :

Ce déclassement a pour objectif d'extraire ces emprises du domaine public routier métropolitain préalablement à leur cession à Domofrance, en vue de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier Bel-Air, lequel s'inscrit dans le cadre plus global de requalification, de rénovation et de développement de la commune d'Ambarès-et-Lagrange.

L'analyse de tous les éléments paraît très favorable au projet de déclassement qui va permettre le renouvellement de tout un quartier.

Inconvénients :

Aucun inconvénient n'a été identifié.

Avis personnels et motivés du commissaire enquêteur :

Pour l'ensemble de ces éléments, énumérés ci-avant, le commissaire enquêteur émet un **avis favorable** au déclassement de deux emprises de voirie et de leurs accessoires non cadastrés d'une superficie totale d'environ 387 mètres carrés, du domaine public de Bordeaux Métropole, avenue Bel Air à Ambarès et Lagrave, dans les termes contenus dans le dossier soumis à l'enquête publique conduite en application de l'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 11 décembre 2025.

Fait à Le BOUSCAT le 20 février 2026.

Le Commissaire enquêteur, Jean Daniel ALAMARGOT



Handwritten signature of Jean Daniel Alamargot, followed by a horizontal line.

Troisième partie

PIECES ANNEXÉES À L'EXEMPLAIRE DU RAPPORT DESTINÉ À BORDEAUX MÉTROPOLE



Vue d'une partie de la voie à déclasser sur le côté droit. On voit les affiches jaunes (photo C.E)

- Arrêté de Bordeaux Métropole en date du 11 octobre 2024,	18 à 21
- Avis d'enquête publique	22
- Annonce sur le journal Sud-Ouest du 2 et 23 janvier 2026	23 et 24
- Annonce sur le journal courrier de Gironde du 2 et 26 janvier 2026	25 et 26
- Annonce sur le site numérique de Sud-Ouest du 2 janvier 2026	27
- Annonce sur le site participatif de Bordeaux Métropole	28
- Annonce sur le site notre territoire en date du 2 janvier 2026	29
- Photos de l'affichage sur les panneaux de la mairie et sur le terrain	30
- Copie de la lettre adressée par Bordeaux Métropole au riverain Domofrance	31
- Certificat d'affichage délivré par Bordeaux Métropole	32
- Certificat d'affichage délivré par mairie Ambarès et Lagrave	33



Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché sur place le
16 DEC. 2025	16 DEC. 2025	19 DEC. 2025

Direction générale des territoires
Pôle territorial rive droite
Direction du développement et de l'aménagement
Service foncier

Réf. interne : 25C0084

Nomenclature ACTES et matière : 3.5 – acte de gestion du domaine public (Domaine et Patrimoine)

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE

OBJET : Ambarès-et-Lagrange – Ouverture d'enquête publique préalable au déclassement de deux emprises non cadastrées d'environ 387 m² - avenue Bel Air (Phase 2 – partie sud)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5217-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.134-1 et suivants, et R.134-3 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 et suivants ;

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2025 ;

VU les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;

VU la délibération n°2024-118 du 15 mars 2024 et son annexe, reçue en Préfecture de la Gironde le 15 mars 2024, notamment son point 12°) par lequel le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à sa Présidente pour décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions ;

VU l'arrêté n°24METAJPP01253 du 13 décembre 2024 réceptionné par la Préfecture de la Gironde le 02 janvier 2025, en son article 2, 1.4, par lequel la Présidente de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur Thibault RUFAS, en sa qualité d'Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de déclassement des biens du domaine public.

CONSIDERANT que l'assiette de l'aménagement de la desserte d'un programme de constructions neuves comprend une partie du domaine public métropolitain non cadastré ; et qu'il est nécessaire de déclasser deux emprises dépendant d'environ 387 m², lesquelles seront affectées au domaine privé de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT que pour la cession d'une emprise publique, le déclassement est une condition juridique préalable.

CONSIDERANT que cette opération doit être précédée d'une enquête publique.

CONSIDERANT que le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr, de même qu'un registre électronique.

La Présidente de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Il est décidé d'engager une procédure en vue du déclassement de deux emprises d'environ 387 m², dépendant du domaine public non cadastré de Bordeaux Métropole, situées avenue Bel Air à Ambarès-et-Lagrave.

ARTICLE 2 :

Il sera procédé à une enquête publique du **20 janvier 2026 au 05 février 2026 inclus**, soit pendant une durée de 17 jours, en vue du déclassement des emprises susvisées.

ARTICLE 3 :

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT est nommé commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 :

Le dossier sera déposé pendant la durée de l'enquête à la **mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire**.

Les habitants pourront en prendre connaissance et apporter toutes observations sur le **registre d'enquête** ouvert à cet effet dans ces lieux, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

ARTICLE 5 :

Au cours de la même période, un exemplaire de ce dossier sera déposé à Bordeaux Métropole – Pôle territorial rive droite situé au 1 rue Romain Rolland - Bâtiment A, 33100 Lormont, où les habitants pourront également en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

ARTICLE 6 :

Pendant la période de l'enquête publique, les observations pourront être transmises directement par **voie postale** à l'adresse suivante :

Hôtel de ville
M. ALAMARGOT – Commissaire enquêteur
18 place de la Victoire
33440 AMBARES-ET-LAGRAVE

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront pendant toute la durée de l'enquête :

- Y consulter le dossier d'enquête publique, à l'exception de la liste des propriétaires qui sera transmise sur demande individuelle écrite adressée : par courriel à foncierptrd@bordeaux-metropole.fr ou par voie postale à Bordeaux

Métropole, Pôle territorial rive droite, 1 rue Romain Rolland – Bât A, 33310 Lormont ;

- Y déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à cette présente enquête sur ce site internet.

ARTICLE 7 :

Avant l'ouverture de l'enquête publique, avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse. Les certificats constatant l'accomplissement de ces formalités de publicité seront annexés au procès-verbal du commissaire enquêteur.

Les propriétaires riverains de l'emprise à déclasser seront également informés individuellement par courrier avec avis de réception, de la date d'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

ARTICLE 8 :

Monsieur le commissaire enquêteur recueillera les déclarations des habitants sur le projet précité, à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, aux jours et heures suivants :

- **Mardi 20 janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **Jeudi 05 février 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,**

ARTICLE 9 :

Le commissaire enquêteur mentionnera et certifiera, sur le registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit ou par voie électronique au cours de la procédure.

Le registre d'enquête devra être complété par l'avis personnel et motivé du commissaire enquêteur qui visera, en outre, les pièces du dossier. Il rendra ses conclusions dans un délai d'un mois à compter du **vendredi 06 février 2026**, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 10 : CONTROLE DE LEGALITE

En application de l'article L.2131-2 du CGCT, le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité.

ARTICLE 11 : FORMALITES DE PUBLICITE

La présente décision sera publiée sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 12 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, dans le délai maximum de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être également introduit devant le juge administratif, dans un délai maximum de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou du rejet du recours par l'Administration.

ARTICLE 13 : EXECUTION

Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Maire d'Ambarès-et-Lagrave et à Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Lormont, au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole, le **11 DEC. 2025**

Pour la Présidente et par délégation

Thibault Rufas

Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant

**Déclassement de deux emprises non cadastrées dépendant du
domaine public routier d'environ 387 m²
Avenue Bel Air (Phase2 partie sud)**

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet :

Du 20 janvier 2026 au 05 février 2026 inclus,
aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr, à l'exception de la liste des propriétaires qui sera transmise sur demande individuelle écrite adressée : par courriel à foncierptrd@bordeaux-metropole.fr ou par voie postale à Bordeaux Métropole, Pôle territorial rive droite, 1 rue Romain Rolland Bât A, 33310 Lormont. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à cette présente enquête sur ce site internet.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie d'Ambarès et Lagrave :

- **Le mardi 20 janvier 2026 de 9h00 à 12h00,**
- **Et le jeudi 05 février 2026 de 9h00 à 12h00.**

Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.



Bordeaux Métropole

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Ambarès-et-Lagrave

M^{me} Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement de deux emprises non cadastrées dépendant du domaine public routier de 387 m² environ sise avenue Bel Air (Phase2 - partie sud).

Le dossier sera déposé **pendant 17 jours consécutifs** à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet **du 20 janvier 2026 au 05 février 2026 inclus**, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr, à l'exception de la liste des propriétaires qui sera transmise sur demande individuelle écrite adressée : par courriel à foncierptrd@bordeaux-metropole.fr ou par voie postale à Bordeaux Métropole, Pôle territorial rive droite, 1 rue Romain Rolland, Bât A, 33310 Lormont. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à cette présente enquête sur ce site internet.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie **le mardi 20 janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00**, et **le jeudi 05 février 2026 de 9 h 00 à 12 h 00**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

Enquêtes publiques



Bordeaux Métropole

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Ambarès-et-Lagrave

M^{me} Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement de deux emprises non cadastrées dépendant du domaine public routier de 387 m² environ sise avenue Bel Air (Phase2 - partie sud).

Le dossier sera déposé **pendant 17 jours consécutifs** à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet **du 20 janvier 2026 au 05 février 2026 inclus**, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr, à l'exception de la liste des propriétaires qui sera transmise sur demande individuelle écrite adressée : par courriel à foncierptrd@bordeaux-metropole.fr ou par voie postale à Bordeaux Métropole, Pôle territorial rive droite, 1 rue Romain Rolland, Bât A, 33310 Lormont. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à cette présente enquête sur ce site internet.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie **le mardi 20 janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00**, et **le jeudi 05 février 2026 de 9 h 00 à 12 h 00**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

A2506421



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'Ambarès-et-Lagrave

Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de **déclassement de deux emprises non cadastrées dépendant du domaine public routier de 387 m² environ sise avenue Bel Air (Phase2 partie sud)**.

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du **20 janvier 2026 au 05 février 2026 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux**.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr, à l'exception de la liste des propriétaires qui sera transmise sur demande individuelle écrite adressée : par courriel à foncierptrd@bordeaux-metropole.fr ou par voie postale à Bordeaux Métropole, Pôle territorial rive droite, 1 rue Romain Rolland Bât A, 33310 Lormont. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à cette présente enquête sur ce site internet.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie le mardi 20 janvier 2026 de 9h00 à 12h00, et le jeudi 05 février 2026 de 9h00 à 12h00, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

A2506423



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune d'Ambarès-et-Lagrave

Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de **déclassement de deux emprises non cadastrées dépendant du domaine public routier de 387 m² environ sise avenue Bel Air (Phase2 partie sud)**.

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet **du 20 janvier 2026 au 05 février 2026 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux**.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr, à l'exception de la liste des propriétaires qui sera transmise sur demande individuelle écrite adressée : par courriel à foncierptrd@bordeaux-metropole.fr ou par voie postale à Bordeaux Métropole, Pôle territorial rive droite, 1 rue Romain Rolland Bât A, 33310 Lormont. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à cette présente enquête sur ce site internet.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie le mardi 20 janvier 2026 de 9h00 à 12h00, et le jeudi 05 février 2026 de 9h00 à 12h00, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

SUD OUEST.FR JOURNAL ÉDITION DU SOIR CLUB ABONNÉS ARCHIVES JEUX MES NEWSLETTERS MON COMPTE : daniel.lamargot@gmail.com

Menu Rechercher La chaîne TV7 Journal Mon Compte

MA COMMUNE DÉPARTEMENTS VOTRE RÉGION ACTUALITÉ ÉCO & ENTREPRISES FAITS DIVERS SPORT LOISIRS BIEN-ÊTRE SERVICES ANNONCES

ANNONCES LÉGALES
RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST

PUBLIÉE LE 02/01/2026 AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES GIRONDE

BORDEAUX METROPOLE

Bordeaux Métropole

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Ambarès-et-Lagrave

M me Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement de deux emprises non cadastrées dépendant du domaine public routier de 387 m² environ sise avenue Bel Air (Phase2 - partie sud). Le dossier sera déposé

pendant 17 jours consécutifs

à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet

du 20 janvier 2026 au 05 février 2026 inclus,

aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr, à l'exception de la liste des propriétaires qui sera transmise sur demande individuelle écrite adressée : par courriel à foncierptrd@bordeaux-metropole.fr ou par voie postale à Bordeaux Métropole, Pôle territorial rive droite, 1 rue Romain Rolland, Bât A, 33310 Lormont. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à cette présente enquête sur ce site internet.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT,

commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie

le mardi 20 janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, et

le jeudi 05 février 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,

pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

Annonce sur le site de participation de Bordeaux Métropole

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/bel-air-2>

PARTICIPATION BORDEAUX MÉTROPOLE

Rechercher

Aide | Je m'informe | Se connecter

Participations / Déclassement d'emprises, avenue Bel Air à Ambarès-et-Lagrave (phase 2 - partie sud) [Suivre](#)

Déclassement d'emprises, avenue Bel Air à Ambarès-et-Lagrave (phase 2 - partie sud)

Enquête publique

ÉTAPE ACTUELLE: [Clôture de l'enquête publique](#) | DATE DE DÉBUT / DATE DE FIN: 20 jan. 2026 / 05 fév. 2026

L'enquête publique a été organisée du 20 janvier au **05 février 2026**. Cette enquête publique fait suite à celle organisée du 05 novembre 2024 au 21 novembre 2024, à retrouver [ici](#). Pour être alerté de la publication d'une nouvelle information ou d'un avis citoyen, cliquez sur suivre.

Documents à consulter

Avis et arrêtés d'ouverture

Dossier, études, plans

Notice explicative

20 janvier 2026
pdf | 661 ko

Descriptif de voirie (annexe à la notice explicative)

20 janvier 2026
pdf | 461 ko

Déclaration de travaux Déclaration d'intention de commencement de travaux (DT-DICT)

20 janvier 2026
pdf | 4,35 Mo

Plan de situation

20 janvier 2026
pdf | 773 ko

Plan de masse

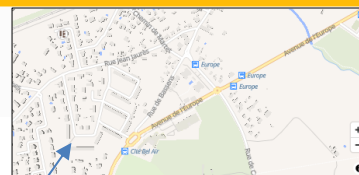
20 janvier 2026
pdf | 591 ko

Liste des propriétaires

20 janvier 2026
pdf | 467 ko

Voirie | Parue dans la presse le 2 janvier 2026
Source : [Notre-territoire.com](https://www.notre-territoire.com), [Sud Ouest/Édition de Bordeaux Rive Gauche](#)

PROJET DE DÉCLASSEMENT



Avis d'enquête publique

Organisme demandeur : BORDEAUX METROPOLE

Dénomination : BORDEAUX METROPOLE. Bordeaux Métropole AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Commune d'Ambarès-et-Lagrave Mme Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, A l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement de deux emprises non cadastrées dépendant du domaine public routier de 387 m² environ sise avenue Bel Air (Phase2 partie sud).

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 20 janvier 2026 au 05 février 2026 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en ligne sur le site internet <http://www.participation.bordeaux-metropole.fr>, à l'exception de la liste des propriétaires qui sera transmise sur demande individuelle écrite adressée : par courriel à foncierptrd@bordeaux-metropole.fr ou par voie postale à Bordeaux Métropole, Pôle territorial rive droite, 1 rue Romain Rolland, Bât A, 33310 Lormont.

Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à cette présente enquête sur ce site internet.

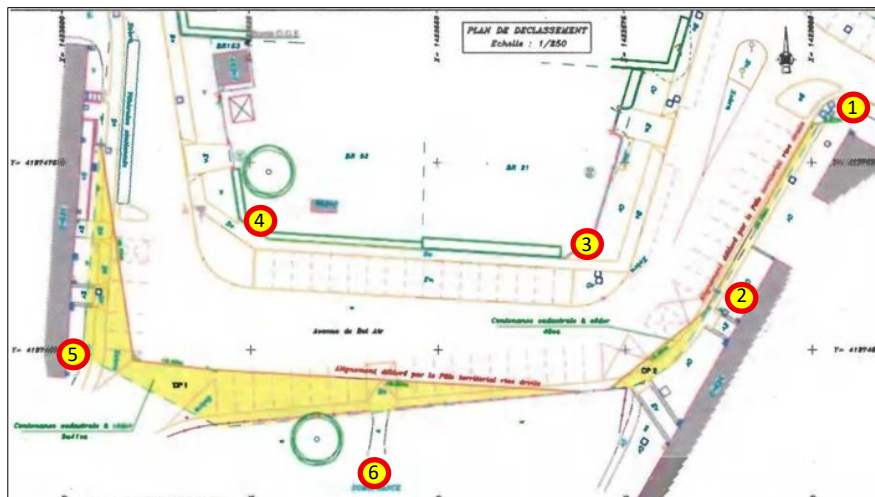
M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie le mardi 20 janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, et le jeudi 05 février 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

Photo de l'affichage sur le terrain



Les 6 affiches sur le terrain



● Emplacement des 6 affiches sur le terrain



Domofrance
110 avenue de la Jallère
33042 Bordeaux Cedex

Lormont, le **11 DEC. 2025**

R.A.R n° 1A 217 720 0033 3

objet : Ambarès-et-Lagrave – ouverture d'une enquête publique pour déclassement de deux emprises non cadastrées dépendant du domaine public métropolitain – Avenue Bel Air (Phase 2 - partie sud)
nos références : PTRD/DDA/SF/2025/N°0232
dossier 25C0084

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer, à toutes fins utiles et en tant que propriétaire riverain, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement portant sur une emprise non cadastrée dépendant du domaine public routier métropolitain, laquelle est contiguë à plusieurs fonciers vous appartenant.

Ce déclassement concerne deux emprises non cadastrées d'une superficie totale d'environ 387 m², situées à Ambarès-et-Lagrave, avenue Bel Air, qui seront extraites du domaine public routier métropolitain (phase 2 – partie sud).

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave du 20 janvier au 05 février 2026 inclus, où vous pourrez en prendre connaissance et formuler par écrit vos éventuelles observations sur le registre correspondant.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave le 20 janvier 2026, de 09 h 00 à 12 h 00 et le 05 février 2026, de 09 h 00 à 12 h 00, pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet.

Au cours de la même période, un exemplaire de ce dossier sera déposé, uniquement pour consultation, à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé à Lormont (33310), rue Romain Rolland où il sera consultable pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr, à l'exception de la liste des propriétaires qui sera transmise sur demande individuelle écrite adressée : par courriel à foncierptrd@bordeaux-metropole.fr ou par voie postale à Bordeaux Métropole, Pôle territorial rive droite, 1 rue Romain Rolland – Bât A, 33310 Lormont. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à cette présente enquête sur ce site internet.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Thibault Rufas
Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite

BORDEAUX MÉTROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaule
33045 Bordeaux cedex
T. 05 59 99 84 84
bordeaux-metropole.fr

Affaire suivie par C.CROSNIER de LASSICHERE
Chargée d'opérations foncières et domaniales
Service foncier
Direction du développement et de l'aménagement
Pôle territorial rive droite
T. 06.62.52.19.95
c.crosnierdelassiche@bordeaux-metropole.fr



Direction générale des territoires
Direction du développement et de l'aménagement
Pôle territorial rive droite

Réf. interne : 25C0084

La Présidente de Bordeaux Métropole certifie

Avoir affiché au Pôle territorial rive droite à compter du 19 décembre 2025 et jusqu'au 09 février 2026 inclus :

L'arrêté de Bordeaux Métropole n°25METAJPP00962 en date du 11 décembre 2025, relatif à l'ouverture d'une enquête publique pour déclassement de deux emprises non cadastrées dépendant du domaine public routier de 387 m² environ, situées Avenue Bel Air (phase 2 - partie sud) sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, ainsi que l'avis d'enquête publique.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lormont, au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole, le **11 FEV. 2026**

Pour la Présidente et par délégation
Thibault Rufas

Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite

A la date de clôture de l'enquête, les affiches étaient encore en place, tant à la Mairie que sur le terrain.



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : Enquête publique Ambarès et Lagrave Cité Bel Air (phase 2 - partie sud)

Je soussigné Nordine GUENDEZ, Maire de la commune d'Ambarès et Lagrave,

Certifie avoir procédé à l'affichage :

- En mairie, bâtiment principal,
- En mairie, bâtiment de la direction de l'aménagement urbain et du cadre de vie,
- Avenue Bel Air aux emplacements référenciés

A compter du 02 janvier 2026 au 5 février 2026 de l'arrêté de Bordeaux Métropole n°25METAJPP00962 du 11 décembre 2025 et de l'avis relatifs à l'ouverture d'enquête publique préalable au déclassement de deux emprises non cadastrées d'environ 387 m² - Avenue Bel Air (phase 2 - partie sud)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ambarès et Lagrave
Le 10 février 2026

Le Maire,

Nordine GUENDEZ

Hôtel de Ville
18 Place de la Victoire, 33440 Ambarès-et-Lagrave
Tél. : 05 56 77 34 77 // Fax : 05 56 77 34 78
mairie@ambaresetlagrave.fr
www.ambaresetlagrave.fr

Visa du Responsable de Service

Visa du Directeur Général des Services



Vos correspondances sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique par les services municipaux. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez pour vos données personnelles concernées par ce traitement de droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communication des instructions sur leur sort en cas de décès. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, adressez-vous au Délégué à la Protection des Données (DPD) à l'adresse mail suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr